

Intervention n°9

14h à 14h30 > LES PARCS NATURELS DE WALLONIE, un réseau de territoires habités et protégés source d'un tourisme durable.

La Wallonie compte 12 parcs naturels soit 326.000 hectares et 71 communes (33 % de la Wallonie). Plus de 380.000 personnes y vivent. Depuis 2019, le tourisme y fait l'objet d'une sérieuse réflexion afin de concilier durabilité et attractivité. En plus de produits spécifiques (itinéraires cyclistes, pédestres, équestres, hébergements, ...) développés parfois en collaboration, ces parcs souhaitent travailler à la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD).

Véronique DE HERDE - chargée de mission tourisme durable – Fédération des Parcs Naturels de Wallonie (FPNW)

Sébastien ESTE - chargé de mission aménagement du territoire-tourisme, Parc naturel des deux Ourthes (PNDO)

Présentation des intervenants :

Madame Véronique De Herde et Sébastien Este nous partagent l'approche du tourisme à l'échelle du territoire des parcs naturels.

Madame De Herde nous présente la mission dont elle fut en charge pendant 1 an à la Fédération des Parcs Naturels. Cette dernière portait sur l'analyse des conditions de mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Parcs Naturels Wallons.

Elle cède ensuite la parole à **Monsieur Este** dont la mission est d'œuvrer au développement de produits touristiques au sein du Parc naturel des deux Ourthes.

Intervention n° 1 : La Charte Européenne du Tourisme Durable (CEDD)

Véronique DE HERDE - chargée de mission tourisme durable – Fédération des Parcs Naturels de Wallonie (FPNW)

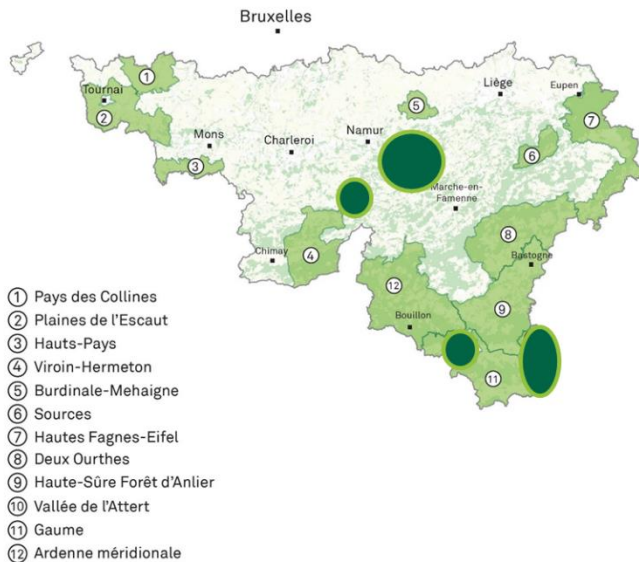
Petite remise en contexte

Les Parcs Naturels sont des territoires gérés à des fins de développement durable.

- ✓ Si l'on veut se référer aux racines de cette histoire des parcs naturels wallons, on peut relier cela à des initiatives antérieures prises dans d'autres pays européens à commencer par **la France en 1967**. Elle instaure **un décret qui rend possible la création de ces territoires à des fins de développement rural**.
- ✓ le **Parc Naturel des Haute Fagnes Eiffel** est le premier parc naturel créé en Belgique est en **1971**. Il le fut avec des partenaires allemands en dehors de tout cadre législatif.
- ✓ **Un cadre législatif voit seulement le jour en 1973** avec la **loi pour la conservation de la nature**. A cette époque, le PN étaient spécifiquement dédiés à la protection de la nature et des paysages.
- ✓ Avec la régionalisation, **un décret wallon sur les parcs naturels est établi en 1985**.

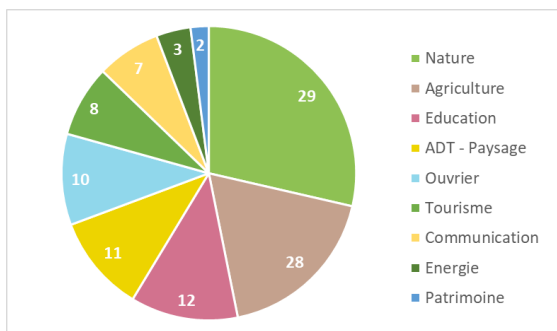
- ✓ Ce décret est **révisé en 2008** avec **l'objectif d'élargir les missions de ces parcs**. L'objectif reste la protection des paysages et de la nature mais se couple à une logique de développement rural. Ce qui a une importance pour le développement du tourisme durable.

La situation de la Wallonie :



- ✓ **Aujourd'hui**, la Wallonie comprend : **12 parcs naturels** couvrant **71 communes rurales** soit **33%** du territoire wallon. Ces parcs sont gérés par 12 asbl et regroupent 147 employés.
- ✓ Ce sont des territoires en évolution : **de nouveaux projets de parcs** sont dans les cartons (Condroz) et **des parcs sont en extension** (PN de Gaume et PN de la vallée de l'Attert où de nouvelles communes vont rejoindre des parcs existants).
- ✓ **Demain**, on anticipe **14 communes rurales supplémentaires, 500.000 habitants, 40%** du territoire wallon.

Important à retenir ! Les missions couvertes par les PN sont très diverses.



Comment se déroule le processus de mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les parcs naturels wallons ?

La CETD est un **label**.

Ce label a été **développé par la fédération Europarc¹**.

Il est **octroyé aux territoires qui peuvent démontrer qu'ils sont engagés dans un processus de mise en œuvre de cette charte**.

Qu'est-ce que le tourisme durable tel que défini de façon concertée par la CETD² ?

Le développement touristique dans les espaces protégés doit être :

1. **CONTRIBUTEUR au territoire sur plan économique mais aussi social et environnemental**. Ce développement touristique doit contribuer à la protection de ces espaces.
2. **INTEGRATEUR. L'intégration des acteurs du territoire et la concertation est une dimension clef** de cette CETD. Les visions et objectifs doivent être alignés dans une logique de coexistence puisque différentes formes de tourisme peuvent coexister. Cette concertation doit aboutir à une planification.
3. **SUIVI en termes d'impacts, de contribution mais aussi de processus**. Ce suivi donnant lieu à des effets de FEEDBACK qui permettent d'ajuster au niveau de l'intégration.

Sur quels aspects, le développement touristique doit-il être suivi et intégrateur?

La charte comprend 10 POINTS CLEF qui permettent de prendre conscience des nombreuses dimensions couvertes. **Le tourisme est vraiment connecté aux autres activités du territoire**.

Cette vise donc à favoriser :

1. **la protection des paysages et de la biodiversité**
2. **le soutien du tourisme à cette protection**. Cela fait référence à ce que Mr Dufrêne (présentation n°8) évoquait concernant la contribution possible du tourisme à la protection de la nature.
3. **la gestion des impacts** avec la réduction de l'empreinte carbone et du gaspillage des ressources.
4. **l'accès de tous les visiteurs** : aux territoires, aux installations et aux expériences. La notion inclusive à tous est importante.
5. **une communication aux visiteurs** efficace. Ce fut évoqué ce matin.
6. **la cohésion sociale entre tous les acteurs**. Il faut que ce développement anticipe et suive les conflits et que la communication soit efficace avec les résidents de ces territoires.
7. le renforcement de la **prospérité**. Il renforce ainsi le développement économique et social de ce territoire.
8. le renforcement des **capacités et formations auprès des opérateurs touristiques**.

¹ <https://www.europarc.org/>

² [FR Comment-devenir-une-Destination-Durable-EUROPARC CETD-Directives-Techniques.pdf](#)

9. **le suivi** des performances et des impacts du tourisme avec toutes une série d'indicateur.
10. Tous les acteurs doivent **communiquer sur leurs engagements dans la Charte**

Cette Charte prévoit que le **développement touristique s'opère PAR ETAPES** :

1. Premièrement, il est **primordial de connaître son territoire**, son patrimoine comme ses d'infrastructures. Cela implique donc de faire une analyse SWOT.
2. Dans un deuxième temps, à partir de ces connaissances du territoire, il s'agit de **définir des objectifs en adéquation avec les souhaits des acteurs locaux et des sujets-clefs de la Charte**. Chaque territoire peut définir sa propre politique de développement touristique durable pour autant qu'elle couvre toutes les dimensions de la CETD. **Il existe bien une logique d'autonomie**.
3. Et enfin, une fois les objectifs définis, il faut mettre en place **un plan d'action et des dispositifs de suivis** avec un Feedback également.

Quelle fut la mission de Madame De Herde pour préparer cette mise en œuvre de la CEDT dans les PNW ?

La mission s'est décliné en **4 axes** :

- A. **Aller à la rencontre des réalités de chaque Parc Naturel.**
- B. **Développer un set d'indicateur de suivi**
- C. **Identifier les conflits d'usage et réfléchir à des stratégies de résolution.**
- D. **Travailler sur une mise en tourisme des réserves naturelles** ; comment connecter les réserves à l'offre touristique.

L'analyse faisant suite à la rencontre des réalités de chaque PN:

Un constat intéressant s'est fait jour : le **tourisme durable est bien un nouveau segment en développement**.

1. Ce nouveau segment doit travailler **via la médiation une CONNEXION entre le VISITEURS ET RESSOURCES du territoire** (patrimoine naturel, culturel et historique mais aussi les services et biens locaux mis à disposition sur le territoire).
2. Ce nouveau segment doit **prendre en compte que les opérateurs touristiques puissent avoir des objectifs différenciés** sur un même territoire. **Une réflexion est donc nécessaire sur la COEXISTENCE de ces OBJECTIFS DIFFERENCIÉS**.
3. Enfin, cela implique **une CONNEXION DES ACTEURS autour d'une même VISION**. Là aussi discussion il doit y avoir.

En fait, pour porter ce nouveau segment, les Parcs Naturels, comme institutions territoriales, sont stratégiques! Pourquoi ?

1. Ce nouveau segment touristique implique de **concevoir et coordonner des produits** touristiques dans les territoires.

2. La coexistence d'objectifs différenciés nécessite de **suivre le développement touristique et d'organiser la concertation entre acteurs.**
3. La connexion des acteurs autour d'une vision implique tout **un travail d'information, de formation et d'animation territoriale.**

Les PN ont une valeur ajoutée intrinsèque leur permettant de porter au mieux le développement de ce tourisme durable en Wallonie. Pourquoi ?

1. Les PN **connaissent** parfaitement leur terroir puisque leur missions couvrent des champs divers. Ils sont donc en capacité de développer ce tourisme de connexion et de coordination.
2. Ils ont un **expertise** en termes de développement territorial. Ils peuvent bien réfléchir la coexistence.
3. Ils sont **connectés** aux acteurs du territoire et disposent la plupart du temps de **compétences** en animation territoriale.

Les PN en collaboration avec d'autres projets territoriaux (ainsi que nous l'avons vu avec le projet Forêts d'Ardenne) sont **parfaitement adéquats pour mener ce travail.**

La mise en œuvre :

1. **Une photographie de la situation** de chaque parc en matière de tourisme fut dressé (Destination management plan).
2. **Un comparatif** fut dressé pour identifier des enjeux communs entre certains parcs et **dégager des possibilités de dialogue** entre parc.
3. **Un set d'indicateurs fut enrichi et recalibré** sur base des réalités de terrain observées dans les PN.

Ce set d'indicateurs de terrain.

Ce fut un travail conséquent pour :

- ✓ **répertorier** les indicateurs qui étaient potentiellement utilisables. La première étape fut de partir d'ETIS³ mais en l'enrichissant par rapport à toutes une série de guides développés par l'OMT⁴; ETIS ne couvre pas certains aspects comme la protection des paysages et de la biodiversité. L'objectif était de rendre ETIS plus exhaustif et plus en phase avec la CETD ;
- ✓ **différencier** les indicateurs et l'échelle pertinente de collecte des données : 30 indicateurs sont à considérer à l'échelle de la RW tandis que 107 le sont à l'échelle des PN. Ce travail fut mené avec le CGT ;
- ✓ **trier** les indicateurs afin de les rendre utilisables par les acteurs.

3 ETIS (European Tourism Indicators System for sustainable destination management) est un système européen adapté à toutes les destinations touristiques, les encourageant à adopter une approche plus intelligente de la planification du tourisme.

⁴ Organisation mondiale du tourisme <https://www.unwto.org/fr>

Ce travail fut mené avec le CGT et deux professeurs partenaires de la Haute Ecole Robert Schumann, ainsi qu'en contact avec des experts académiques.

Cela va conduire prochainement à la réalisation d'une MINDMAP qui connecte des indicateurs et les sujets-clefs de la CEDT.

Cette *mindmap* représente toutes les dimensions de la CEDT et à chaque dimension correspond des sous-dimensions. A chacune de ces dernières sera associé un indicateur avec une fiche et des critères de récolte de données. L'objectif étant que, si tous les PN ou autres usagers récoltent les indicateurs de manière identique, le travail d'analyse soit facilité.

Les réserves naturelles

Qu'elles soient accessibles ou non, la volonté est de mieux les connecter à l'offre touristique. Cette idée de médiation peut passer, dans le cas des réserves fermées, par des panneaux visibles en bordure de sentier par les promeneurs.

Le travail a essentiellement consisté en une clarification de la situation de chaque réserve, et en l'identification des connections possibles entre les réserves (accessibles ou inaccessibles) et les parcours touristiques existants

Les conflits d'usages

Le tableau répertorie les conflits d'usage mais aussi les solutions dégagées. C'est bien à partir de ces dernières qu'il est possible d'instaurer un dialogue et répondre aux objectifs du CEDT.

En conclusion



Intervention N° 2 : les produits touristiques développés dans les PN

Sébastien Este, chargé de projets au Parc naturel des deux Ourthes.

Depuis 2008, les parcs naturels développent des projets touristiques.

Focus sur 3 projets concrets développés dans les parcs naturels de Wallonie⁵ :

1. Projet « Narur'accessible » porté la FPNW (Fédération des parcs naturels de Wallonie)

⁵ <https://www.parcsnaturelsdewallonie.be/>

L'objectif est de créer 11 sentiers didactiques en zone Natura 2000 accessibles à des personnes à besoins spécifiques. Ex le Parc naturel des plaines de l'Escaut⁶ (Hainaut) développe fin 2021 un aménagement de sentier avec module didactique dans la forêt domaniale de N.-D. du Bon Secours. Cet aménagement est destiné aux PMR et aux personnes ayant des difficultés de compréhension. Ce projet sera inauguré fin 2022. Il est le résultat d'une collaboration avec l'asbl Acces I, spécialisé dans l'aide aux personnes à besoins spécifiques. Elle s'occupe de la certification et de la diffusion de l'information auprès du public cible.

2. Projet « Train&sac à dos⁷ »

Ce projet est développé par deux parcs naturels : le parc naturel d'Ardenne méridionale⁸ et celui de la Gaume⁹ en collaboration avec le GAL Nov'Ardenne¹⁰.

L'objectif est de réaliser 280 km d'itinérance à pied, principalement, de gare en gare traversant la Famenne, l'Ardenne et la Gaume. Cela représente 16 sentiers identifiés (voir carte PPT). L'accent est mis ici sur la mobilité en favorisant les déplacements en train et à pied !

3. Projet « Interreg Ardenne Attractivity/Ardenne Ecotourism » (voir présentation n°)

Le parc naturel Viroin-Hermeton¹¹ développe donc en collaboration des Grandes Traversées transfrontalières (VTT, vélo, vélos électriques). Cela s'accompagne d'un hébergement tendant vers l'éco labellisation, la distribution d'éco-kits et de 5 aires d'observation paysagère.

Focus sur 3 réalisations du parc naturel des deux Ourthes¹² :

1. Projet « Escapardenne¹³ » (projet phare)

L'objectif est la réalisation d'un **grand itinéraire en randonnée pédestre de 106 km à travers l'Ardenne belgo-Luxembourg**. Il relie Gothenbach (près de Clervaux) à La Roche-en-Ardenne. Il dispose du **label européen « Leading Quality Trails – Best of Europe** qui évalue le tracé en terme de revêtement, de diversité des paysages, un Horeca spécifique (avec transport de voyage, ...). L'objectif est également d'y valoriser le Patrimoine. Ce label est réévalué tous les 3 ans (soit depuis 2012). Depuis 2015, le bivouac en forêt fut développé également pour répondre au manque de logement et à la nécessité de canaliser le camping sauvage. Le succès est au rendez-vous.

Un travail conduit sur le long termes permet de prendre connaissance de **certaines faiblesses** :

1. Le **transport en commun** est trop faible et payant à la différence du Luxembourg où tout est gratuit, fréquent et les gares nombreuses. Le parc dispose d'une seule gare sur son territoire à Gouvy. Du point d'arrivée à La Roche, il est difficile de regagner le Luxembourg dans des temps raisonnables.
2. Le **label oblige** à évaluer et à aménager le sentier.

⁶ <http://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?PagePrincipale>

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=2XLHYJzuTfA>

⁸ <https://www.ardenne-meridionale.be/>

⁹ <https://parc-naturel-gaume.be/>

¹⁰ <https://www.novardenne.be/>

¹¹ <http://www.pnvh.be/>

¹² <https://www.pndo.be/>

¹³ <https://escapardenne.eu/>

3. **Le bivouac est victime de son succès !** La cohabitation entre randonneurs et fêtard est difficile. Même éloignés, ces lieux sont pris d'assaut. Cela occasionne des nuisances importantes. Une concertation entre les différents acteurs (communes, DNF, ...) s'organise via la mise en place d'une charte de bonne conduite, L'effet Covid, un manque de sanctions, ... , conduisent à ce que 3 des 5 bivouacs furent fermés en 2021 !

2. **Projet « Réseau de points nœuds »**

L'objectif est la création de 450km de réseau points nœuds avec 12 sites paysagers aménagés.

Des difficultés se font ressentir :

1. La problématique des **transports en commun** est identique à celle rencontrée dans le projet Escapardenne.
2. Ainsi que Marc Durfrêne l'a exprimé, **les axes routiers** importants constituent des obstacles à une itinérance aisée.
3. **La durabilité de L'entretien des itinéraires** constitue un problème : qui s'en charge ? Quand ? Comment fonctionner ? Via un système de parrainage ? Cela implique une concertation entre la commune, la province, le parc naturel,

3. **Le projet « Habitat léger »¹⁴ en zone forestière.**

La demande est forte. Le parc naturel se propose d'épauler les communes en travaillant sur une ligne de conduite (recommandations) à offrir aux décideurs locaux afin de permettre à ces projets d'être mieux intégrés dans la zone ciblée.

1. Permis à durée limitée
2. Accessible à pied, à cheval ou en vélo
3. Surface limitée 40m²
4. Autonomie énergétique
5. Usage de matériaux locaux
6. Monitoring environnement en amont et en aval du projet

¹⁴ Cabanes, tipis, roulottes, ... à destination touristique uniquement.